

Aix-en-Provence,
6 juillet 2012

Organisé par :



En partenariat avec



GROUPEMENT DES EXPERTS
PRES LA COUR D'APPEL D'AIX EN
PROVENCE

Colloque



**« Les assises 2012 du bug informatique :
le bug est-il devenu légal ? »**

« Les Assises 2012 du bug informatique : Le bug est-il devenu légal ? »

PRESENTATION DU COLLOQUE

Ce Colloque est organisé par la CNEJITA en coordination avec le Pôle HEC ENI Entreprise, l'UCECAAP et le GRECA.

Depuis ses origines, le bug est à la fois inévitable (il est inhérent au logiciel), inacceptable dans des contextes opérationnels critiques et souvent sanctionné judiciairement.

Mais dans le monde numérique nouveau, complexe, interconnecté et délocalisé, le bug a changé. Ses conséquences se sont aggravées (par ses effets systémiques) bien que ses causes soient moins visibles (avec l'exemple du Cloud).

L'ambition de ce colloque est de faire partager les réflexions des acteurs opérationnels et judiciaires du bug, en vue de proposer des repères de compréhension, d'analyse et de qualification de ce 'bug moderne'.

Dans un monde interconnecté, comment apprécier justement le niveau de gravité d'un bug et peut-on espérer parvenir à définir des critères objectifs et partagés d'acceptabilité ? Les contrats de services (de type Saas) se développent : faut-il y voir un partage de la responsabilité du bug ? Comment garantir techniquement et contractuellement une qualité de fonctionnement ? Comment discerner et différencier les responsabilités ? Les seuils des conventions de qualité de services (SLA) dessinent-ils une frontière de légalité entre bugs ? Le rôle de l'auditeur chargé du contrôle de la qualité de service d'un contrat va-t-il évoluer vers celui de juge d'application du contrat ? Faut-il juger le bug ou plutôt la façon, bonne ou mauvaise, dont il a été géré ? Quelles conséquences possibles en l'absence d'une loi des parties ? ...

Telles sont quelques-unes des questions qui seront posées aux intervenants durant cette journée.

Les échanges seront animés autour d'un cas concret.

Utilisateur, intégrateur, éditeur, opérateur télécom, experts, avocats et juge s'exprimeront, successivement d'abord, dans le cadre d'une table ronde ensuite, afin de couvrir l'ensemble des points de vue.

Les actes du colloque seront publiés.

« Les Assises 2012 du bug informatique : Le bug est-il devenu légal ? »

PROGRAMME

MATIN

10 h	Exposé introductif : Pourquoi un colloque sur le bug ? Serge MIGAYRON, <i>Président de la CNEJITA</i> <i>Origine du terme, définitions et histoire du bug. Pourquoi un colloque sur le bug aujourd'hui et avec quelle ambition ? Le bug a changé. Face au 'bug moderne' : quels repères de compréhension, d'analyse et de qualification adopter ?</i>
10 h 30	Exposé d'un cas pratique Fabien CLEUET <i>Auditeur CISA, Expert de justice</i>
10 h 50	Le bug aujourd'hui vu par les acteurs opérationnels <i>Chaque intervenant exprimera ici, à travers son expérience, sa vision du bug aujourd'hui, son appréciation de ses seuils et critères d'acceptabilité, ses modes de gestion opérationnelle, technique et juridique, préventive ou corrective.</i> - Point de vue du client Eric LANGON, <i>Directeur Général Adjoint LANCEL</i> - Point de vue de l'éditeur de logiciel Antoine BERTIER, <i>Directeur R&D Retail CEGID</i> - Point de vue de l'intégrateur David KIRCHOFFER, <i>Directeur LOGICA</i> - Point de vue de l'opérateur télécom Olivier MARTINEZ, <i>Responsable juridique R&D ORANGE</i>
12 h 10	Echanges avec la salle et synthèse technique

APRES-MIDI

14 h	Le bug aujourd'hui vu par les acteurs de justice <i>Chaque intervenant exprimera sa compréhension et sa pratique du bug d'aujourd'hui ainsi que ses définitions et critères d'appréciation technique, juridique et d'imputabilité.</i> - Point de vue de l'expert Yves LEON, <i>Expert de justice</i> - Point de vue de l'avocat Etienne PAPIN, <i>associé du Cabinet FERAL-SCHUHL-SAINTE-MARIE Avocats</i> - Point de vue du juge Carole VUJASINOVIC, <i>Juge d'instruction au pôle financier du TGI de Paris</i>
15 h	Table ronde <i>Les participants à cette table ronde répondront à un ensemble de questions.</i>
16 h	Echanges avec la salle
16 h 15	Bilan et conclusions

Vendredi 6 juillet 2012 Aix-en-Provence

La manifestation est organisée pour rendre possible l'aller-retour depuis Paris dans la journée, ou prolonger le séjour à Aix-en-Provence au moment du Festival International d'Art Lyrique (5 au 27/07/2012).

Frais d'inscription :

- 130 € pour une inscription avant le 31 mai 2012
- 180 € pour une inscription après le 31 mai 2012

L'inscription comprend :

- La participation au colloque,
- La documentation,
- Le déjeuner,

Une navette Gare Aix-en-Provence TGV / Aix-en-Provence centre sera mise en place pour assurer la liaison avec le TGV arrivant de Paris à 9 h 15 et celui repartant à 18 h 15.

Formulaire d'inscription Le bug est-il devenu légal ?

INSCRIPTION

Nom _____

Prénom _____

Adresse courriel _____

Téléphone _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Profession _____

Vous avez été informé de ce colloque par :

CNEJITA

HEC ENI

UCECAAP

GRECA

AFAI

Autre

- **Frais d'inscription** 130 € jusqu'au 31 mai 2012

- **Frais d'inscription** 180 € après le 31 mai 2012

Ce formulaire est à adresser au plus tôt, au trésorier de la CNEJITA :

Michel ENTAT
9, allée du Canada
91430 Igny